SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-CORSE

Groupement Planification
Service Prévision

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVIZIU D'INCENDIU È DI SUCCORSU DI U CISMONTE

Gruppu Planificazione
Serviziu previsiunale

Dossier suivi par / *Cartulare seguitatu da* : Capitaine PINELLI

Tél. : 04 95 30 98 04
Mail : pauline.pinelli@sis2b.corsica

Secrétariat planification : 04 95 30 1152

Réf. : PP/MPT/2026 / CG

DDT Haute-Corse
30 MARS 2026
ARRIVÉE N°

Furiani, u/Furiani, le 19 février 2026

Le Directeur

à
Monsieur le Directeur de la Direction
Départementale des Territoires
de la Haute-Corse
8, boulevard Benoîte Danesi
20411 BASTIA Cedex

RAPPORT PREVISION INSTALLATION CLASSEE

1. IDENTIFICATION :

Etablissement	**Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol**
Adresse	lieu-dit SURBAJO
Commune	**20290 VIGNALE**
Pétitionnaire	SAS Centrale PV CORSE représentée par M BOUKBBOUS Sofiane
Permis de construire	**02B 350 25N0002**
En date du	23/12/2025
Dossier	**I07010**
Architecte	Nom : I'M IN ARCHITECTURE Adresse : 2 rue d'Auteuil - 75016 PARIS Tel. : 06.71.15.45.63
CS de 1er Appel	LUCCIANA

Documents examinés

- PC 02B 350 25 N0002.
- Plans de situation : vue aérienne du projet / planche cadastrale.
- Plan de Masse 1/500ème .
- Plan de masse vue aérienne 1/500ème .
- Plans de coupe terrain 1 et 2.
- Notice descriptive.
- Plan de façades et toitures Poste de livraison
- Plans de façade équipement de stockage 1 et 2.
- Plan de façade clôture et portail.
- Plan de façade citerne incendie.
- Photographie lointaine.
- Photographie proche.
- Insertion paysagère.
- Étude d'impact.
- Notice.

2. DESCRIPTION :

Le présent projet porte sur l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Vignale au lieu-dit Surbajo.
La zone d'implantation du projet photovoltaïque est localisée au Sud de la commune, et est accessible par le chemin de Scolca jusqu'à la plaine de Pireto via la route départementale D 607.

La zone s'inscrit sur les parcelles cadastrées OC 501-502-510-511-512-516-664-666.

La centrale sera composée de modules photovoltaïques dont la surface projetée au sol sera de 2.8 ha sur l'ensemble du projet.
Les rangs de structures seront séparés d'environ 3m les uns des autres.
Les hauteurs minimales et maximales des panneaux par rapport au niveau du terrain naturel seront respectivement de 2.2 m et 4.2 m.
Des fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble.

Le site de production sera équipé d'un poste de transformation/livraison combiné de 25.2 m² ainsi que d'un poste de transformation de 14 m² unitaire, pour une emprise au sol totale d'environ 39.2 m².
Ces locaux techniques seront situés à proximité des pistes d'accès renforcées afin d'assurer un accès direct au gestionnaire du réseau électrique de Corse (EDF SEI) au poste de livraison.

Le raccordement électrique du projet se décomposera en deux parties distinctes :
- Le raccordement électrique interne à la centrale photovoltaïque : il sert à raccorder les panneaux et le local technique accueillant le poste de conversion de l'énergie et le poste de livraison. Des réseaux électriques entre les structures et le local technique seront créés, il seront enterrés à 0.8 mètres de profondeur et seront réalisés au droit ou en accotement des chemins d'accès.
- Le raccordement électrique externe à la centrale photovoltaïque : le réseau électrique externe (ligne enterrée) reliera le local technique au réseau public de distribution ou de transport d'électricité pour permettre d'injecter la production sur le réseau. Il est envisagé de raccorder l'installation au poste source de Lucciana, distant d'environ 5.5 km. Les routes et chemins seront utilisés en priorité et le raccordement s'effectuera en souterrain le long des voies existantes.

Concernant la sécurité incendie, le parc respectera les recommandations suivantes :
- Les voies d'accès au site depuis la RT 20 puis la D607 devront avoir les caractéristiques d'une voie de desserte principale.
- Une piste périphérique ceinturera périmétralement le parc photovoltaïque (largeur circulable d'environ 5m). Cette voie permettra également le cheminement des moyens de secours sur l'ensemble du site.
- Concernant les ressources en eau, une borne incendie située au Sud/Est du projet à moins de 200 mètres du local technique pourra être utilisée en cas de besoin. Par ailleurs, une citerne incendie de 60m3 sera installée en complément sur la zone Nord/Ouest du projet à proximité du second poste de transformation.

D'autres mesures de protection seront mises en place :
- Enfouissement des câbles d'alimentation.
- Isolation du Poste de liaison par des parois CF 2H.
- Installation d'une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site.
- Installation dans les locaux techniques accueillant le poste de transformation de l'énergie et le poste de livraison, des extincteurs appropriés aux risques.

Deux portails à battant de 5 mètres de large et de 2 mètres de hauteur, permettront l'accès exclusif aux personnels qui exploiteront la centrale ainsi qu'aux moyens de secours.

La DECI mentionnée dans le projet est le PEI 350_3, de diamètre 100, à ce jour, ce PEI est indisponible.

3. CLASSEMENT

Sans objet.

4. REGLEMENTATION APPLICABLE

- Articles L. 122-1 et R. 122-1 du Code de l'Environnement.
- Articles R. 512-2 à 27 du Code l'Environnement.
- Loi ENR 2023 et ses décrets.

5. OBSERVATIONS

1	• Les installations sont desservies par Point d'Eau Incendie (PEI) (bouche, poteaux, bâche etc.), d'un réseau public ou privé, situé à moins de 200 mètres de celles-ci et garantissant un débit minimal de 60 m3/h sous une pression minimale d'un bar durant au moins deux heures, ou à défaut une réserve d'eau d'au moins 120 m3, à destination des services d'incendie et de secours. • Des plans des lieux destinés à faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours sont tenus à jour et affichés de manière à être facilement accessibles.
2	L'installation comporte un poste de contrôle facilement identifiable et accessible par les services de secours. Le poste de contrôle est équipé pour recevoir le déclenchement des alarmes. Il dispose : 1) d'un dispositif de coupure générale de type « arrêt d'urgence » de l'ensemble des alimentations électriques de l'installation. 2) d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours. 3) d'un appareil de communication permettant aux services de secours de joindre directement le poste de surveillance. Cet échange permet à l'exploitant de transmettre des consignes de sécurité. Un essai du bon fonctionnement des équipements du poste de contrôle est réalisé au moins une fois par an et notifié dans le registre de sécurité.

Le Service d'Incendie et de Secours donne un **avis favorable** au projet présenté. Le Point d'Eau Incendie n°350_3 situé à proximité du projet devra toutefois faire l'objet d'une remise en état.

Le Chef du service Prévision
CNE PINELLI Pauline

Le Directeur

SIS de la Haute-Corse
Le Directeur
Contrôleur Général Pierre PIERI

Copie(s) :
- DDT Haute-Corse